

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1549

présenté par  
M. Dionis du Séjour

-----  
à l'amendement n° 45 de la commission des affaires économiques  
-----

**à l'ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« ainsi que des experts scientifiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à compléter la composition du comité en assurant une expertise scientifique au suivi de la stratégie nationale de développement durable.